

## **CONSEILS MUNICIPAUX**

Le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence du Maire, Jean-Louis HERBAUT.

### **16 février 2021 :**

Le Maire a présenté les comptes administratifs de l'année 2020. Le bilan affiche un solde de clôture de 647 998 € en fonctionnement et de 63 324 € en investissement. Avec la prise en compte des restes à réaliser de l'année 2020, le résultat cumulé se monte à 602 322 €.

Les principaux travaux d'investissement prévisionnels ont été présentés. La Commission de Finances se réunira dans la première quinzaine de mars pour arrêter un choix des priorités qui seront présentées lors du vote du budget.

Le programme prévisionnel des travaux à réaliser pour l'entretien de la forêt communale et des chemins a également été présenté.

La convention d'instruction des autorisations du droit des sols, signée à la Communauté de Communes de Colmar, est arrivée à échéance le 31 décembre 2020. La nouvelle convention proposait un contrat de 6 ans et une augmentation de 25 % du coût de la prestation. Une demande de renseignement a été sollicitée auprès de deux autres services prestataires : le SCOT de Guebwiller et la société ADS.COM. Après étude des propositions, il a été décidé à l'unanimité de confier l'instruction de ces dossiers à la société ADS.

Les conseillers ont ensuite donné un avis favorable à l'adhésion de la commune de MUNCHHOUSE au Syndicat Mixte des Cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin.

La convention avec la société VIALIS pour la maintenance de l'éclairage public, arrivée à échéance le 31 décembre 2020, a été renouvelée pour une période de 5 années.

Le Conseil a décidé, après avoir entendu l'avis du directeur de l'école et du conseil de classe, de maintenir la semaine des 4 jours et les horaires actuels pour la rentrée 2021.

Enfin, le Maire a annoncé au Conseil l'installation du panneau lumineux d'information dans le courant de la semaine. La commune disposera ainsi d'un moyen permettant une information rapide de nos concitoyens.

### **10 avril 2021**

Le Conseil a approuvé un avenant à la convention fixant les modalités et les conditions de partenariat entre les communes d'HEITEREN et de WOLFGANTZEN ainsi qu'avec la Fédération des Foyers Clubs du Haut-Rhin. Cet avenant vient modifier la clé de répartition des charges financières entre les deux communes pour la période de janvier à août 2021.

Le Conseil approuve les tarifs communaux 2021 pour la location de la salle polyvalente, des concessions de cimetière.

Il a été décidé de reconduire le concours des maisons fleuries et d'attribuer 1 000 euros de prix pour récompenser les gagnants.

Le Conseil a décidé de ne pas bouger les taxes directes locales. Elles restent fixées à 49,49 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et à 23,81 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

A noter que le taux de 23,81 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties est obtenu en ajoutant le taux communal de 10,64 % et le taux départemental de 13,17 %. En effet, la part départementale de cette taxe a été transférée aux communes depuis cette année dans le but de compenser une partie des conséquences de la suppression de la taxe d'habitation.

Le Conseil a arrêté l'enveloppe des subventions pour 2021 et l'a fixée à 9 270 €.

Le Maire a présenté le projet de budget 2021. Pour la partie Fonctionnement, les recettes et dépenses sont estimées à 1 379 407,26 € et pour la partie Investissement, elles sont estimées à 1 557 844,32 €. Le résultat cumulé de l'exercice 2021 serait donc positif de 665 646,23 €.

Le Conseil approuve la création de deux postes d'emplois saisonniers pour renforcer l'équipe des services techniques en juillet et août.